



## Réglementation 21 décembre 2012 - parité homme/femme

### AMV se range du côté des femmes

« Plus de sexe en assurance » a décrété l'Europe. L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, rendu le 2 mars 2011, en vertu du principe d'équité, interdit toute distinction tarifaire basée sur le sexe. Cet arrêt signant la parité homme/femme prendra effet le 21 décembre 2012.

#### Les femmes vont payer plus cher leur "prudence "

Jusqu'à aujourd'hui, la majorité des assureurs appliquaient une segmentation par sexe. En effet, les femmes bénéficient en général de tarifs d'assurance moins élevés que les hommes car elles ont, en deux-roues par exemple, 2 fois moins de sinistres graves qu'eux.

*"Même si les femmes sont plus souvent impliquées dans des petits accrochages, elles demeurent des conductrices plus prudentes que les hommes et sont plus rarement à l'origine de gros accidents corporels. Elles roulent moins vite, que ce soit en voiture comme en 2 roues. Sous prétexte de parité, on occulterait les statistiques qui prouvent que les sinistres provoqués par les hommes coûtent plus cher pour les assureurs. Il nous semble logique de faire payer aux femmes le juste prix correspondant à leur niveau de risques. "*  
**explique Franck Allard, PDG d'AMV**

#### Pour AMV, novembre sera le Mois de la Femme

Cette nouvelle réglementation est inéluctable, les assureurs n'ont d'autre choix que de s'y soumettre.

AMV prend toutefois position et réagit face à cette décision qui lui semble injustifiée. L'assureur lance le « Mois de la Femme » en novembre qui permettra aux nouvelles clientes de bénéficier d'une remise de 10% sur leur contrat d'assurance auto ou deux-roues. La nouvelle réglementation prenant effet au 21/12/2012 n'étant pas rétroactive, cette remise associée au tarif préférentiel féminin actuel pourra atteindre, en fonction des profils et des garanties souscrites, jusqu'à près de 25% de réduction totale.

*"Par ce geste, nous affirmons notre position quant à cette nouvelle réglementation. Nous réfléchissons également à un rééquilibrage tarifaire permettant à chacun de continuer à payer le juste prix. "* **affirme Patrick Chevet, directeur technique d'AMV**

## **A propos d'AMV :**

Créé en 1974 par Franck Allard, AMV répond à la demande de motards qui ne parvenaient pas à trouver d'assurances.

AMV est un courtier d'assurances en ligne spécialisé dans le 2-roues, l'auto et dans les produits de niche (quad, jet ski, camping-car, véhicules de collection...) qui comptabilise **plus de 600.000 véhicules assurés**.

Aujourd'hui leader de l'assurance spécialisée 2-roues, il est également "l'assureur" officiel de la Fédération Française de Motocyclisme.

**AMV lance en 2011 Motospot**, le premier réseau social de tous les 2-roues.

Motospot compte **près de 4.000 membres, plus de 170 groupes et 210 événements**

## **Chiffres clés :**

Effectif : 260 salariés

Véhicules assurés : + de 600.000

[www.amv.fr](http://www.amv.fr)

[www.amv.es](http://www.amv.es)



**CONTACTS PRESSE • WORDCOM Consulting**

**Tél. 01 45 44 82 65**

Eglantine de Cossé Brissac • [eglantine@wordcom.fr](mailto:eglantine@wordcom.fr)

Coraline Simon • [coraline@wordcom.fr](mailto:coraline@wordcom.fr)